

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 26 septembre 2022

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MODIFICATIONS

U18

D3

En raison de nouveaux nombreux forfaits généraux, la Commission va procéder à une refonte des poules de dernière division. Il n'y aura désormais plus que 3 poules. La mise à jour de vos calendriers sera effective dans la semaine.

U16

D4

Ajout des équipes suivantes :

- ✓ ROSNY CSM 2 en poule A.
- ✓ ABLIS FC SUD 2 en poule D.
- ✓ MESNIL ST DENIS AS 2 en poule E.
- ✓ VERSAILLES 78 FC 5 en poule E

La poule E voit son calendrier modifié avec l'intégration de ses 2 équipes.